



## LE VADEMECUM DE LA REGULARITE SPORTIVE (VHRS)

### Ce qu'il faut savoir avant de s'inscrire

#### 1. Quelles voitures peuvent participer ?

1.1. Catégorie « historique », toutes voitures immatriculées avant le 31 décembre 1991

1.2. Catégorie « classique » les voitures immatriculées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 décembre 1999.

#### c2. Quelles sont les catégories ?

2.1 **Moyenne haute**, les voitures doivent être équipées :

2.1.1 d'un arceau de sécurité homologué (FIA art. 5.13 de l'Annexe K) et de harnais homologués.

2.1.2 d'un extincteur de 5 kg (selon norme FIA 5.7.1 & 5.7.2 Annexe K)

2.1.3 d'un coupe-circuit et d'une tirette pour l'extincteur accessibles de l'extérieur. (FIA art 5.3.2 Annexe K)

2.1.4 de deux gilets de sécurité (jaune ou orange)

2.1.5 être immatriculées régulièrement ou si en plaque de garage (plaque U) avoir passé une expertise depuis moins d'un an.

2.1.6 voitures décapotables non admises

2.2 **Moyenne intermédiaire**, les voitures doivent être équipées :

2.2.1 d'un extincteur de 2 kg

2.2.2 de deux gilets de sécurité (jaune ou orange)

2.2.3 d'être immatriculées régulièrement ou si en plaque de garage (plaque U) avoir passé une expertise depuis moins d'un an.

2.3 **Moyenne basse**, les voitures doivent être équipées :

2.3.1 d'un extincteur de 2 kg

2.3.2 de deux gilets de sécurité (jaune ou orange)

2.3.3 d'être immatriculées régulièrement ou si en plaque de garage (plaque U) avoir passé une expertise depuis moins d'un an.

Pour résumer :

Les voitures en moyenne haute sont des voitures équivalentes aux voitures de rallye.  
Les voitures en moyenne intermédiaire sont toutes les voitures qui ne peuvent pas s'inscrire dans une autre catégorie

Les voitures en moyenne basse sont les voitures immatriculées avant le 31 décembre 1965 (périodes A à F) ou d'une cylindrée inférieure à 1500 cc.

De plus toutes les voitures devront présenter, soit un PTH (Passeport Technique

Historique FIA), soit un PTN, soit un laissez passer (FIA) pour participer à des rallyes de régularité historique (Ce laissez-passer peut être demandé à Auto Sport Suisse, [voir exemple annexé](#))

### **3. Quelle licence ?**

3.1. Soit une licence de pilote, copilote d'une fédération reconnue par la FIA en cours de validité

3.2 Soit une licence D1 valable pour l'épreuve qui doit être demandée à Auto Sport Suisse. ([Voir annexes](#)) Une licence pour chacun, elle est personnelle

### **4. Quels équipements personnels**

4.1 un casque adapté à la pratique du sport automobile, il n'est pas nécessaire qu'il soit encore homologué mais devra l'avoir été. ([Voir liste des casques de l'ASS](#))

4.2 une combinaison adaptée à la pratique du sport automobile, il n'est pas nécessaire qu'elle soit encore homologuée mais devra l'avoir été. (Mais pas plus vieux que la norme 1986)

4.3 des gants pour le pilote, adaptés à la pratique du sport automobile.

### **5. Quelles aides électroniques**

L'organisateur autorise l'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques.

L'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

### **6. Régularité**

6.1 Règles générales :

Les moyennes sont calculées en fonction du temps de la meilleures VHC sur la spéciale.

On y rajoute 25 % mais la moyenne doit être inférieure à 75 Km/h et ceci constitue la moyenne haute par route sèche.

Pour la moyenne intermédiaire on rajoute 5 Km/h

Pour la moyenne basse, on rajoute 10 Km/h

S'il pleut ou de nuit on abaisse les moyennes en fonction des conditions.

6.2 Reconnaissances

Elles ne seront pas autorisées au Critérium, par contre elles le seront au Chablais.

C'est une expérimentation et nous attendrons vos retours.

6.3 Balises.

Toutes les voitures sont équipées d'une balise qui servira à la prise de temps tout au long des ZR (zone de régularité). Il faudra équiper la voiture d'une amenée électrique 12 V 40mA et neutre, branchée après le contact et équipée de cosses de connexion femelles de 6,3 mm serties avec soin et émergeant au niveau de la vitre arrière droite. Voir ci-dessous

## ANNEXE 2 : Alimentation du transpondeur de chronométrage

### Transpondeur de chronométrage

Le transpondeur permettra à la Direction de Course d'établir le classement VHRS.

### INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique :

**Interdiction d'utiliser l'allume-cigare.**



Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le transpondeur. Ce câble d'alimentation électrique (12V) doit être branché en direct de la batterie et avoir les caractéristiques suivantes :

Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm.

Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge

Le câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate de la fenêtre arrière droite où sera installé le transpondeur



Les deux fils arrivant dans l'habitacle devront être équipés aux extrémités de cosse à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).

Connecteur Faston Femelle Isolé A=6,3mm B=0,8mm



**Transpondeur mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum !**